



Genève, le 18 septembre 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Un projet de budget 2026 fortement déficitaire

Le Conseil d'Etat présente un projet de budget déficitaire de 409.4 millions de francs. Ce déficit provient essentiellement d'une très forte hausse des charges que le ralentissement de la progression des revenus fiscaux ne parvient plus à compenser. Le Conseil d'Etat s'engage à présenter un plan d'économies durant le printemps 2026, afin de compléter les mesures qu'il a déjà adoptées pour freiner cette augmentation des charges.

Le projet de budget 2026 est fortement déficitaire de 409.4 millions de francs. Ce déficit s'explique par une croissance des charges totales (+349.2 millions) nettement plus rapide que celle des revenus (+195.6 millions). Cet écart, déjà perceptible depuis plusieurs années, s'accroît de manière significative.

Forte hausse des charges incompressibles

Parmi l'ensemble des charges, ce sont les charges dites «contraintes» et «mécaniques» qui connaissent la plus forte hausse (+379 millions). La hausse des charges contraintes provient majoritairement du domaine social. Elle est, entre autres, la résultante de l'application des lois et règlements dans un contexte de hausse de la précarité. Elle est aussi la conséquence de la hausse des subsides d'assurance maladie décidée par la population lors du vote sur le contre-projet à l'IN 170 dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). La hausse des charges mécaniques est essentiellement liée à la hausse de la contribution du canton de Genève à la péréquation intercantonale (RPT). Celle-ci progresse de 128.9 millions pour l'exercice 2026.

Ralentissement de la progression des revenus

Les revenus fiscaux se maintiennent à un niveau globalement élevé grâce à la résilience du tissu économique genevois, et cela malgré les baisses d'impôts sur les personnes physiques en 2025, qui ont un effet de -475 millions de francs. Ils progressent de 118 millions (+1.3%) par rapport au budget 2025. Les impôts des personnes physiques augmentent de 112 millions (+2.3%) en comparaison avec le budget 2025, alors que des impôts des personnes morales diminuent de 53 millions (-2.6%) par rapport à 2025.

Renforcement des politiques publiques

En raison de la situation financière tendue, le Conseil d'Etat a procédé à des arbitrages,

accordant prioritairement des moyens à la Formation, notamment pour répondre à l'évolution démographique des élèves, mais aussi à l'Hospice général et aux établissements pour personnes handicapées (EPH) pour, respectivement, permettre la prise en charge des bénéficiaires et ouvrir de nouvelles places. Des ressources financières supplémentaires ont également été allouées à la police, pour assurer la sécurité de la population et faire face aux nombreux événements impactant le domaine public, aux Transports publics genevois (TPG), pour renforcer les offres de mobilité et le transfert modal, ainsi qu'à l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), pour notamment accélérer la transition numérique. Des moyens additionnels ont aussi été octroyés à la mise en œuvre du plan directeur de l'innovation et pour renforcer le dispositif de passerelles vers le marché de travail ordinaire. Ainsi, le PB 2026 présente une augmentation de 1.5% du nombre de postes de travail au sein de l'administration publique, soit 284.9 ETP (équivalent temps plein) additionnels.

Déficits à venir

Le Plan financier quadriennal (PFQ) 2026-2029 reflète une dégradation importante des finances publiques. Il prévoit des déficits récurrents pour les années à venir, sans perspective de retour à l'équilibre (-409 millions en 2026, -349 millions en 2027, -315 millions en 2028 et -270 millions en 2029) à son échéance en 2029, contrairement à ce que prévoit la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF).

Mesures du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a adopté des mesures afin de réduire la progression des charges de 177.7 millions. Les principales concernent la participation des communes au coût de la péréquation des ressources (108.6 millions) et la suspension du versement de l'annuité à la fonction publique (60.2 millions).

Freiner la croissance des charges pour maintenir la stabilité financière

Après plusieurs exercices marqués par des résultats très favorables, le canton se trouve à un moment charnière. La progression des revenus fiscaux ne suffit plus à compenser la hausse structurelle des charges incompressibles. Le Conseil d'Etat estime qu'il doit agir maintenant, alors que les revenus demeurent robustes, et sans attendre une dégradation plus importante, afin d'assurer la stabilité des finances publiques.

Le Conseil d'Etat s'engage ainsi à présenter, durant le printemps prochain, un plan d'économies proposant des mesures supplémentaires à celles déjà adoptées par l'Exécutif pour freiner la progression des charges, notamment contraintes.

Compte tenu de cette situation, le Conseil d'Etat considère qu'il est important de maintenir une politique d'investissement ambitieuse. Les moyens alloués à des priorités stratégiques telles que la transition écologique, la transformation numérique ou encore le développement des infrastructures demeurent importants. Les investissements nets prévus au projet de budget 2026 atteignent ainsi 827 millions.

Cette orientation illustre la volonté de conjuguer responsabilité et ambition : freiner la

croissance des charges pour garantir à moyen et à long terme la solidité des finances publiques, tout en continuant à préparer l'avenir et à investir dans des projets porteurs pour la population et l'économie genevoise.

Les différents documents sont disponibles sur:
<https://www.ge.ch/document/projet-budget-2026>

Pour toute information complémentaire: Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou de M. Dejan Nikolic, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF, T. 076 527 73 17 ou 079 416 84 10.